

Nieuw Libre

03.03.'14

► Justice. Deux mois de prison pour le dealer jugé en comparution immédiate

« On améliore les statistiques, on gère les stocks ». Me Jean-Philippe Peltier, avocat d'un Mancéau de 20 ans jugé pour trafic de stupéfiants, a eu la dent dure contre le choix du parquet de juger hier son client en comparution immédiate.

Malgré « une forme d'hypocrisie », volontiers critiquée par l'avocat, le prévenu a bel et bien été jugé dans le cadre de cette procédure pour s'être livré à un trafic de résine de cannabis dans le quartier des Sablons au cours des 12 derniers mois.

Une activité qu'il a démarrée pour, dit-il, payer les milliers d'euros d'amendes qu'il a contractées auprès de la Setram et de la SNCF. Une activité qui l'a vu vendre environ 100 grammes par mois et qui

lui aurait rapporté « entre 1 000 et 2 000 € de bénéfices en un an ». La vente s'est déroulée dans un hall d'immeuble, rue des Vosges, aux Sablons, « un quartier et une rue particulièrement connus pour le trafic de stupéfiants », a souligné hier la procureur Valérie Bernard. Elle a requis 18 mois de prison, dont neuf mois ferme.

Libre après l'audience

« Une peine disproportionnée », selon l'avocat de la défense, Me Peltier, qui a estimé que son client allait « se faire plein d'amis en maison d'arrêt ».

Le prévenu a finalement été condamné à deux mois de prison ferme. Laissé libre à l'issue de l'audience, il échappera à l'incarcération, la peine étant aménageable.

J.P.

28 FÉVRIER 1-2 MARS 2014

Vendredi 10h-20h / Samedi 10h-19h / Dimanche 10h-18h

Festival des Vins

et de la Gastronomie



CADEAU

1 verre à dégustation

